

Bureau du 28 février 2005

Décision n° B-2005-2984

commune (s) : Dardilly

objet : **Chemin du bois de Serres - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme -
Approbation du mode de dévolution de marchés**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'aménagement du chemin du bois de Serres à Dardilly a été inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) communautaire lors du vote du conseil de Communauté le 12 juillet 2004.

D'une longueur de 500 mètres dans sa partie entre le chemin du Cogny et le chemin des Mouilles, cette voie, située à proximité du bourg de Dardilly le Bas, dans un secteur récemment urbanisé, est en mauvais état, dépourvue de trottoir et utilisée par de nombreux écoliers. Les eaux de ruissellement s'écoulent très difficilement.

Les objectifs poursuivis par l'aménagement sont de :

- réduire la vitesse,
- sécuriser les cheminements pour piétons par la création d'un trottoir,
- organiser le stationnement,
- canaliser les eaux de ruissellement.

Le projet comprend :

- la construction complète d'une chaussée de 5 mètres de largeur,
- la création d'un trottoir de 1,50 mètre de largeur côté ouest,
- l'aménagement d'aires de stationnement et d'espaces plantés côté "est".

Le phasage de réalisation pourrait être le suivant :

- d'avril 2005 à octobre 2005 : procédure d'appel d'offres,
- de février 2006 à mai 2006 : travaux après enfouissement des réseaux.

Le montant des travaux s'élève à 334 448,16 € HT, soit 400 000 € TTC, répartis comme suit :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux de maçonnerie,
- lot n° 3 : travaux de signalisation horizontale,
- lot n° 4 : travaux de déplacement de poteaux d'incendie,
- lot n° 5 : travaux d'assainissement pluvial,
- lot n° 6 : mission coordination sécurité et protection de la santé,
- lot n° 7 : récolement.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 7 février 2005 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'aménagement du chemin du bois de Serres à Dardilly,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme déplacements urbains, opération d'aménagement du chemin du Bois de Serres à Dardilly, pour un montant total de 400 000 € en dépenses, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 400 000 € en 2006.

2° - Arrête que :

a) - le lot n° 1 : travaux de voirie sera traité par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics,

b) - les lots n° 2 à 7 seront traités dans le cadre des marchés à bons de commande conclus à cet effet par voie d'appel d'offres par les directions de la voirie, de l'eau, des systèmes d'information et télécommunication.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,